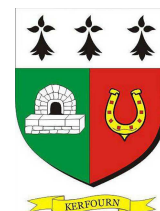


BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

MAI 2014



INFO

PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Samedi	8h30 – 12h	Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi	Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h
Vendredi	Ecole 10h – 12h

Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi	Fermé
Tous les jours	7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche	7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi	7h – 15h	Fermé
Mardi	7h – 15h	Bar 21h
Mercredi	7h – 15h	Fermé
(ouvert pendant vacances scolaires)		
Jeudi	7h – 15h	Fermé
(ouvert pendant vacances scolaires)		
Vendredi	7h – 15h	17h30 – 23h
Samedi	8h – 15h	18h – 23h
Dimanche	Fermé	18h – 23h
Couscous sur réservation		
Menu ouvrier le samedi midi		

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi	10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi	14h à 19h
Samedi	10h à 11h30 et 14h à 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Matin	: 7h à 8h45
Soir	: 16h15 à 18h30

La savourine

Ouvert de mercredi au dimanche, le midi et le soir.
Réservations au 02 56 62 40 13

Chers concitoyens

Notre réunion du conseil municipal du 6 mai avait un ordre du jour relativement restreint mais important pour le mandat. Nous avons délibéré pour confier à Pact HD56 l'assistance au maître d'ouvrage (la commune) pour mener à bien le projet de construction des trois logements sur l'espace libéré par la démolition de l'Eurkel, moyennant une rémunération de 3% du budget. La densification du centre bourg est un impératif pour toutes les communes de Bretagne. Nous allons maintenant solliciter toutes les subventions possibles pour ce projet que finalement, nous allons porter devant le désengagement général des organismes de financement potentiels.

Le deuxième engagement de notre mandat était de proposer des activités périscolaires de qualité à nos enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. La commission en charge de ce dossier a beaucoup travaillé depuis octobre 2013 avec de multiples rencontres et dix réunions dont deux avec les équipes pédagogiques. Nous allons présenter notre projet le 16 mai devant les parents d'élèves à 20 H à la salle polyvalente avec les intervenants. Même si nous avons encore des points à éclaircir sur la sieste des maternelles, le cadre est clairement fixé. Nous avons modifié plusieurs fois nos orientations mais cette évolution est le résultat sérieux des propositions de la commission validées par le conseil le 13 novembre, le 15 avril et mardi dernier. Nous avons des doutes sur le financement à long terme aussi, j'ai estimé nécessaire d'exprimer ce point de vue à l'Association des Maires de France. Depuis 2009, nous constatons une diminution de 16 % des dotations de l'état. Nous devons accepter l'idée de recevoir des dotations plus faibles dans les six prochaines années. La commune va percevoir 195 € par habitant en 2014 au lieu de 232 € sur la base de 2009 en tenant compte de l'inflation. Quelle sera la somme en 2020 ? Par contre, je n'accepte pas le discours actuel qui laisse entendre que nous ne faisons pas d'effort.

Nous devons renouveler la réserve de sécurité civile créée en 2010. Cette idée est venue de l'angoisse d'une famille (la mienne aussi) suite à la disparition momentanée d'un enfant. La municipalité demande officiellement aux personnes soucieuses de servir l'intérêt général de se porter candidat pour les six prochaines années pour remplacer quelques anciens. Nous avons prévu un exercice grandeur nature le 4 juillet avec les pompiers volontaires. Nous avons toujours besoin des autres, vous savez ?

Deux points ont été abordés dans les questions diverses : le remaniement cadastral et la correction de certaines incohérences du zonage des zones humides. Le remaniement cadastral avait été demandé en 2011 par la commune pour simplifier le cadastre, le rendre plus lisible et régulariser les anomalies historiques. Le service du «cadastre de Pontivy» va effectuer ce travail à compter du 15 mai et se concentrer sur les parties urbanisées de la commune. Le résultat sera présenté aux propriétaires certainement l'année prochaine. Pour les zones humides, le chargé de mission du SAGE Blavet effectuera les corrections en concertation avec les propriétaires concernés. Ces deux opérations ne sont pas financées par la commune.

Le conseil municipal, en l'absence de la municipalité, a décidé de maintenir les indemnités du Maire et des adjoints. Les indemnités sont plafonnées par le législateur à un pourcentage d'un indice bloqué depuis le 1 juillet 2010. L'indemnité du maire est de 1178 € par mois, le premier adjoint va toucher 255 € et les deux et troisième adjoints perçoivent 218 €. Pour information, les charges sociales et les impôts sur le revenu (retenue à la source) sont à déduire de ces valeurs.

La transparence est une valeur essentielle de la démocratie européenne. Nous vous donnons rendez vous le 25 mai pour accueillir votre vote. Nous avons des droits et des devoirs...

Joel Marivain, Maire de Kerfourn

Informations générales

AGENDA

<u>Mai</u> :	samedi 26 :	Assemblée Générale Foot G.S.E.
<u>Juin</u> :	dimanche 01 :	Vide Grenier
	dimanche 08 :	Kermesse Ecole Notre Dame
	dimanche 22 :	Kermesse Ecole Jean de La Fontaine

Inscriptions Concours Maisons fleuries 2014

Concours des maisons fleuries : date limite des inscriptions le 31 mai 2014 à la mairie.

Vide Grenier le dimanche 1er juin 2014

L'association Familles Rurales de Kerfourn organise un vide grenier sur la place de l'église le dimanche 1er juin. Ouvert à tous. Entrée gratuite. 6h à 18h.

Galettes saucisses sur place. Vide grenier solidaire à l'extérieur. Exposants: 1€ le mètre linéaire.

Renseignements et réservations tél: 02 97 38 23 53 ou 06 72 57 94 67.

Les bénéficiaires 2013 ont financé la formation premier secours des membres volontaires des associations de Kerfourn

Le bulletin municipal est ouvert à tous !

Toutes les associations et les particuliers, peuvent donner un article à faire paraître dans le bulletin municipal. Pas d'obligation pour un article mensuel.

Les articles sont à déposer à la Mairie ou à envoyer par courriel à l'adresse suivante :

bulletin@kerfourn.fr pour le 5 de chaque mois. Faites vivre votre bulletin municipal.

Réserve communale de la sécurité civile

La réserve communale est un outil de mobilisation civique, ayant vocation à apporter un soutien et une assistance aux populations.

En situation de catastrophe ou de crise, la conduite et l'organisation des secours sont de la responsabilité des services publics qui en ont la mission. La direction des opérations de secours est assurée par le préfet, cependant, l'expérience prouve que le maire reste responsable de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées. Il est en général assisté par les membres du conseil municipal, et il mobilise le personnel communal. Il n'est pourtant pas toujours en mesure, faute de préparation, d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément pour apporter leur aide, d'où l'intérêt de la réserve communale de la sécurité civile.

Bénévole, facultative et placée sous la seule autorité du maire, elle est chargée d'apporter son concours au maire dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population.

La réserve communale a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales et ne se substitue en aucune manière aux services publics de secours et d'urgence.

La réserve communale peut faire appel à des citoyens de tout âge et de tout métier, c'est le cas à Kerfourn, où plus d'une vingtaine de personnes se sont déjà portées volontaires.

Un rendez-vous a été fixé début juillet pour un exercice simple de mise en situation. Plus de renseignements en Mairie si vous souhaitez incorporer la réserve.

La Maison de l'Europe du Morbihan : Bretagne Sud et le Pays de Pontivy organisent une conférence

dans le cadre des élections européennes avec Philippe Perchoc docteur en science politique, diplômé en affaires européennes, spécialisé en politique étrangère des États baltes après 1991 et auteur du livre *Correspondances européennes*

Lundi 19 mai 2014 à 15h au Palais des Congrès à Pontivy

Courriel : accueil@pays-pontivy.fr SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE PONTIVY - 1, rue Henri Dunant - BP 20 146

56 304 PONTIVY - Tél : 02 97 27 86 66

Ecole Notre-Dame



Pour le temps du Carême, trois bénévoles (Louis LAMOUR, Monique LAMOUR et Chantal PERRIN) membres du Secours Catholique de Pontivy sont intervenus à l'école pour présenter leurs missions et réaliser une collecte alimentaire. Les enfants avaient apporté du sucre, du café, des boîtes de conserve... Cette action a permis de sensibiliser les enfants au partage et à la solidarité. Le midi, nous avons pique-niqué à l'école pour vivre un temps convivial.

La kermesse aura lieu le dimanche 8 juin 2014.

ASSOCIATION TRAVAIL EMPLOI SOLIDARITÉ (A.T.E.S.)

Vous êtes : Particulier – Entreprise – Collectivité – Association – Artisan – Commerçant - ...

A.T.E.S. met à votre disposition des personnes en recherche d'emploi : plus de souci administratif, A.T.E.S. s'en charge.

Nos activités :

- Ménage
- Repassage
- Couture
- Garde d'enfants de + 3 ans
- Entretien des espaces verts
- Petite manutention/ petit bricolage
- Peinture / tapisserie

Particuliers :

vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 50 % du montant de la prestation (*pour les emplois familiaux*)
Chèques Emploi Service Universels acceptés
Un service simple et rapide. Pour 1 heure, 1 journée ou plus, selon vos besoins

Renseignements :

15 rue Jullien - 56300 PONTIVY
Permanences du lundi au vendredi
☎ 02.97.25.15.15
atespontivy@orange.fr



Cérémonie du 8 mai 2014

Les Virades de l'Espoir 2014 auront lieu les

- Vendredi 26 septembre pour la Virade des Ecoles
- Samedi 27 septembre
- Dimanche 28 septembre

Il s'agit d'une journée nationale de mobilisation contre la mucoviscidose, maladie génétique mortelle qui détruit peu à peu les poumons. Elle a lieu tous les ans le dernier dimanche du mois de septembre.

Le principe

Partout en France, on peut donner son souffle à ceux qui en manquent en participant à des marches. Chacun peut accomplir un effort physique à sa mesure en apportant des dons recueillis auprès de son entourage et/ou un don personnel.

Le parcours peut aussi prendre d'autres formes que la marche : course à pied, vélo, roller, moto... A chaque Virade sa spécificité !

Une ambiance unique

Les Virades de l'espoir sont également de grandes fêtes conviviales où se déroulent les animations les plus diverses : concerts, spectacles, stands de restauration, jeux pour les petits et les grands...



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ? Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important. C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.